

DIMANCHE

6 OCTOBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRESSEY et BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

247.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

6 octobre 1831, saisie du journal, l'Opinion; 6 octobre 1831, attaque au dessinateur Graville, à son domicile, par 13 sergens de ville; 7 octobre 1831, émeute à Aurillac.

M. MICOL

ET LE COURRIER DE LYON.

Nous commençons par demander pardon à M. Micol, d'occuper encore une fois dans nos colonnes son nom et sa réputation, au titre du journal de la police de Lyon; mais dans cette circonstance, notre intention n'est aujourd'hui, comme on va le voir, que de faire ressortir la pureté de l'un, par opposition à l'infamie de l'autre. — C'est un devoir que nous remplissons.

Nous avons, dans notre dernier numéro, jeté au public le linge sale de la feuille ministérielle, et nous avons dans le nommer toutefois) désigné, comme devant remplir les fonctions de son nouveau gérant d'ÉPÉE, M. Micol, commissaire-inspecteur des travaux des fortifications. La clameur publique et nos renseignements particuliers, nous faisaient un droit et un devoir d'en entretenir nos lecteurs.

Le jeudi soir M. Micol se présenta à notre bureau, qui était fermé; vendredi matin il y vint de nouveau, accompagné de M. Roux, son ami; — après s'être fait connaître à nous, M. Micol nous demanda de qui nous tenions les renseignements que nous avions donnés sur son compte, et quel était l'auteur de l'article de notre numéro de jeudi. — Nous lui répondîmes, quant aux renseignements, qu'il devait concevoir que nous ne devions pas satisfaire à son désir; mais quant à l'article en lui-même, que tous les rédacteurs de la Glaneuse se regardaient comme solidairement responsables, et que celui, le seul d'entr'eux, qui fût alors présent, quoiqu'il n'eût pas fait l'article, était prêt à en rendre raison.

Nous lui fîmes remarquer que sa susceptibilité nous semblait extrême, puisque nous avions eu la prudence de ne pas le nommer, et que la fin de notre article même, annonçait que nous attendions de lui un retour à la raison et à l'honneur, s'il était vrai qu'il s'en fût un instant écarté. — M. Micol nous répondit que nous l'avions suffisamment désigné en parlant du commissaire-inspecteur des travaux de fortifications; et que, d'ailleurs, il s'était, malheureusement, assez répandu dans le public qu'il devait remplir les fonctions de gérant du *Courrier de Lyon* pour qu'il en eût été question, entre lui et le préfet, M. Gasparin, le mardi précédent; que l'on ne pouvait se méprendre sur notre intention de le désigner. Il nous dit que nous avions affirmé qu'il devait être gérant, et qu'il regardait son honneur comme tellement compromis, non seulement par l'assurance qu'il avait accepté un si infame emploi, mais encore par le soupçon même qu'il eût pu un instant avoir l'idée de l'occuper, que la seule réparation possible était une rétractation ou une affaire d'honneur; M. Micol ajouta, « je ne suis pas un spadassin, mais un homme de cœur; mes preuves sont faites, dans toutes les circonstances, j'ai eu soin de ne jamais faire intervenir mon épée qu'au secours du bon droit et de la raison; je ne la souillerai jamais à aider à l'asservissement de la liberté de la presse, dont je suis partisan malgré ses torts à mon égard. » — Nous répondîmes à M. Micol que si nos preuves à nous, n'étaient pas faites, nous ne manquerions pas la première occasion de les faire. S'il le jugeait convenable, nous étions prêts à lui rendre raison les armes à la main; toutefois, il nous semblait que la déclaration énergique qu'il venait de nous faire, plus énergiquement encore que nous le disions, nous permettait, par une narration simple et franche de cette conversation, insérée dans nos colonnes, de réparer les torts que la presse et l'opinion publique avaient envers lui; nous lui déclarâmes que nous maintenions tous nos dires à l'égard du *Courrier de Lyon*, parce que c'était la vérité; que quant à lui,

la chaleur de sa défense contre les inculpations dont il était le but, et la vivacité du langage de l'ami dont il était accompagné, qui nous assurait que, « bon patriote, il ne lui aurait pas prêté son appui, s'il eût été capable d'une telle lâcheté, que d'avoir l'idée de signer le journal le *Courrier de Lyon*, » ne nous laissaient plus le moindre doute sur la loyauté de son caractère; que nous le tenions dorénavant pour homme d'honneur, que nous le proclamerions hautement; heureux que nous étions de pouvoir dire à ceux de ses amis, qui s'étaient affligés d'un changement incompréhensible; qu'il était resté au milieu des séductions et des emplois d'un pouvoir corrupteur, le patriote pur et énergique qu'ils avaient apprécié en 1830. —

Cette explication, franche et animée, ayant satisfait M. Micol; les parties se sont amicalement données la main, emportant, nous pouvons l'assurer, les sentimens sincères d'une mutuelle estime.

Nous tenons aujourd'hui nos engagements en publiant ces détails.

A vous maintenant, MM. du *Courrier*, un mot, un seul mot; à vous! — Après ce qui s'est passé dans nos bureaux, nous attendons le nom de l'homme d'ÉPÉE dont vous nous avez menacés..... S'il se trouve encore un homme qui veuille signer son nom au bas de vos colonnes.

Le 29 septembre.

« Sangaride, ce jour est un grand jour pour toi »

Nous avons traversé sans encombre le 29 septembre. C'était pourtant un bien terrible jour.

Il y a six mois à peine, nous ne nous doutions guère, tous tant que nous sommes, que le 29 septembre fut une date si importante; — pour nous républicains, le 29 septembre était tout bonnement le vingt-neuvième jour du mois de septembre, et l'avant-veille du 1^{er} octobre; — pour les bonnes gens, le 29 septembre n'était autre chose que la fête du grand St-Michel, le Rosolin des archanges, qui pourfendit Lucifer d'un coup de son grand sabre de bataille. Certes, s'il est une gloire pyramidale au monde, c'est bien la gloire du grand St-Michel! Et pourtant, voyez l'ingratitude des hommes! parce que cette gloire date de quelques milliers d'années, ils l'ont quasiment oubliée, au point même que le 29 septembre, fête du grand St-Michel, n'est pour eux qu'un jour à peu près ordinaire, comme les autres jours du calendrier. Ces maudits hommes n'en font jamais d'autres. N'avaient-ils pas oublié aussi la gloire luxurieuse que Louis Philippe a conquise sur les champs de bataille de Jemmapes et de Valmy, laquelle gloire ne date cependant que de quelques quarante années? Soit humanité, va! en présence d'une pareille indifférence, on serait tenté de renoncer à toute gloire. C'est le parti qu'a pris depuis long-temps Louis-Philippe.

Je reviens au 29 septembre:

Il est une classe d'hommes pour qui ce 29 septembre est plus que l'avant-veille du 1^{er} octobre, plus même que la fête du grand St-Michel. Ce sont les légitimistes.

Pour eux, le 29 septembre est l'époque de la maturité d'Henri V. Henri V a eu treize ans accomplis le 29 septembre.

Jusqu'à présent, Henri V n'avait été roi qu'au moyen d'une régence, qui suppléait, par sa maturité présumée, à l'insuffisance de son âge. Mais à présent qu'Henri V a pris sa treizième année, le voilà roi, roi lui tout seul. — Vive Henri V!

La barbe, symptôme et marque de la raison, vient aux princes, comme aux autres hommes, qu'ils aient seize ou dix-sept ans, (car les mortels, quels que soient leur rang et leurs titres, sont au moins égaux devant la barbe.) La majorité qui les fait rois, vient aux princes à treize ans, c'est-à-dire avant la barbe. Cela voudrait-il dire que, pour être roi, on n'a pas besoin de raison? Au fait, c'est une vérité que l'expérience prend soin de nous démontrer chaque jour.

Voici comment les légitimistes s'y sont pris pour célébrer dignement la majorité du roi du choix de leur Dieu.

D'abord, ils se sont réunis en commun pour envoyer à Prague, où gît la crèche du nouveau Messie, une députation chargée de saluer le jeune Dieu-Donné. Cette députation se compose de trois marquis, de cinq comtes, de huit barons, et je crois même d'un vidame. Ces honorables personnages voyagent en poste, suivis de leurs laquais; car la légitimité défraie son enthousiasme unanime un peu mieux que le neuf août, qui ne donne au sien que trois sous par lieue. Aussi, le neuf août n'est-il qu'un quasi-légitimité!...

Lesdits marquis, comtes, barons et vidame sont outre chargés, au nom de leurs villes respectives, de déposer aux pieds de l'auguste enfant, conjointement avec l'hommage de leur respect et de leur fidélité, — qui, une couronne; — qui, une épée avec cette devise: *Ventre-saint-gris!* — qui, une paire d'éperons avec ces mots: *En avant, France!* etc.; — le tout en or, enrichi de diamans et de perles fines. A la possession de tant de riches présens, l'ordre de Choses a regretté plus que jamais de n'être pas légitime.

Voilà, jusqu'à présent, les mesures solennelles que tous les légitimistes de France et de Navarre, au nombre de trente-six individus, ont adoptées en commun, pour le vingt-neuf septembre. S'il me restait un peu plus d'espace, je vous rendrais compte aussi des dispositions spéciales prises dans le même but, dans chaque ville en son particulier, ce sera pour une autre fois.

En attendant, je conseille fort au petit roi majeur d'accepter d'abord les présens qui sont toujours bons à prendre; puis de les vendre pour payer avec le produit les dettes de son grand papa Charles X, que ses créanciers sont sur le point, dit-on, de faire déguerpir à Prague et même d'Autriche.

La Trinité et M. Prunelle.

Vous croyez difficilement au mystère de la sainte Trinité, ou, pour mieux dire, vous n'y croyez pas du tout. Vous avez tort, car il est sur terre des trinités qui ne sont un mystère pour personne, et dont l'existence incontestable devrait vous faire admettre sans hésitation celle que votre catéchisme vous enseigne. M. Prunelle est une de ces trinités humaines assez étrange.

dentes, assez palpables pour convaincre les plus indécidables. Vous voyez en lui le maire de Lyon, le député de la Tour-du-Pin et le médecin-inspecteur des eaux minérales de Vichy. Malheureusement les choses d'ici-bas ne sont pas éternelles comme celles de là-haut, et nous sommes sur le point de voir se dissoudre la Trinité-Prunelle. Car bien qu'au dire de M. Et. Gautier, adjoint de M. le maire, M. Prunelle soit un puits de sciences, il a paru à quelques personnes que la triple fonction dont M. Prunelle est revêtu, ne pouvait être plus long-temps exercée par un seul et même individu. Il leur a semblé que le puits, puisque puits il y a, ne pouvait fonctionner en même temps à Lyon, à Paris et à Vichy. Et, s'il faut en croire le bruit qui se répand, M. Prunelle lui-même commencerait à être de cet avis. On assure qu'il a manifesté quelque velléité de se démettre de l'un de ses trois emplois. Le pauvre homme n'en conserverait que deux, et se trouverait alors dans la position du maître Jacques de Molière qui s'affuble du bonnet de coton ou de la houppelande, selon qu'il veut représenter le cuisinier ou le cocher d'Harpagon.

On dit que le maître Jacques de la pensée immuable a choisi celle de ces trois dignités qu'il veut abandonner et que ce serait la mairie qu'il abdiquerait. On ajoute qu'une seule considération suspend encore la consommation de ce sacrifice : c'est la peur qu'après lui les rênes de l'administration municipale ne soient confiées à son cher adjoint M. Etienne Gautier. Il dit en confiance à ses amis, qu'il aime trop la ville de Lyon pour consentir jamais volontairement à la laisser choir en d'aussi mauvaises mains. Certes, il ne nous arrive pas souvent d'être du sentiment de M. Prunelle, mais en cette circonstance, nous sommes forcés de convenir que nous sommes entièrement de son avis.

RÉPONSE

DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DE L'ENTHOUSIASME UNANIME

à M. Montalivet,

INTENDANT DE LA LISTE CIVILE CITOYENNE.

Mon cher monsieur,

Je commence par vous accuser réception du bon de 22 francs 50 centimes, montant du prix de 150 lieues d'enthousiasme commis par moi dans le dernier voyage agréable de votre ordre de Chose; ledit bon ainsi conçu :

« Le 25 juillet 1835, je promets payer à M. Voitout, entrepreneur d'enthousiasme, rue de Jérusalem, hôtel de la préfecture de police, la somme de vingt-deux francs cinquante centimes. Valeur reçue en acclamations les plus vives. »

Paris, le 15 septembre 1833.

B. p. 22 fr. 50 c. POUR LA LISTE CIVILE.

MONTALIVET.

Quant aux reproches que vous m'adressez à cet égard, et qui, selon vous, eussent été de nature à empêcher le règlement de compte, permettez-moi de vous dire qu'ils sont saugrenus et bêtes, et même indignes d'un homme d'esprit tel que vous devriez être.

Et, d'abord, est-ce ma faute, à moi, si les acclamations les plus vives sont froides en diable, pour ne pas dire nulles, et si les populations oppressées ne s'em-

pressent pas du tout? J'ai promis de faire de l'enthousiasme autour de l'omnibus, c'est vrai; mais il était entendu que je devais, — d'une part, en faire par moi-même; — d'autre part, en rassembler, en grouper tous les éléments extérieurs. Or, j'ai rempli, du mieux qu'il m'a été possible, cette double obligation. Pour grossir mes moyens personnels, j'ai crié *vive le rohâ*, à travers un cornet à bouquin; et, quant à l'enthousiasme populaire, je puis me flatter, non pas d'en avoir écrémé la fleur et recueilli la quintessence, mais de l'avoir absorbé tout entier dans la personne de mes trois gardes champêtres, dont un tambour de ville. Ils étaient, on peut le dire, les seuls enthousiastes des cinq départemens du royal itinéraire. Je ne pouvais donc faire mieux, et c'est même déjà beaucoup d'avoir fait aussi bien.

Ah! si, au lieu de votre bourgeois-citoyen Louis-Philippe, c'eût été Lafayette qui se fût mis en route, et qu'on m'eût chargé de faire crier *Vive la liberté! vive la république!* au lieu de *Vive le rohâ! vive Louis-Philippe!* si, dis-je, tel eût été mon mandat et que je n'eusse pas mieux réussi, je comprendrais des récriminations pareilles; car il est si facile de crier *Vive la république!* cela va de soi par toute la France. Mais m'obliger à faire faire de l'enthousiasme pour la pensée immuable, et vouloir que ce soit de l'enthousiasme première qualité, c'est comme si l'on me chargeait de guider la valeur du prince Rosolin, ou de garder la virginité de Mlle Ad****, et qu'on vint me reprocher ensuite de n'avoir rien guidé ni rien gardé. Eh pardieu! à l'impossible nul n'est tenu, comme dit le proverbe.

Je suis bien aise, du reste, que Sa Majesté se soit rendu justice à cet égard, et qu'elle ait reconnu que j'ai fabriqué, autour de son auguste omnibus, plus d'enthousiasme qu'on ne pouvait raisonnablement en attendre, par le refroidissement de la température politique.

Ainsi donc vous n'avez été que juste, en m'allouant, selon ma demande, les 22 fr. 50 c. C'est, je vous jure, de l'argent bien gagné; car je suis sûr qu'à ma place, vous n'auriez pas obtenu le moindre *vivat* pour Sa Majesté citoyenne. Que dis-je? vous n'auriez pas fait miauler le plus léger chat sur son auguste passage.

En voilà bien assez sur cette première partie.

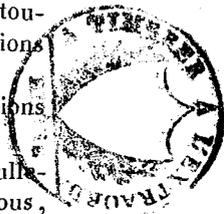
En ce qui concerne mon mémoire du centime par chaque acclamation la plus vive, vous prétendez qu'il est exagéré, et qu'il y a sans doute erreur dans le total de deux mille quatre cents francs que je réclame. Il n'y a d'erreur, monsieur, que de votre part. C'est, du reste, un calcul facile à établir.

Sa Majesté a mis pied à terre dans cent vingt villes ou villages, où elle a été reçue, au dire de vos bulletins, par les acclamations les plus vives.

Dans chacune de ces haltes, elle a passé une revue, ce qui fait cent vingt revues, où elle a été reçue, toujours selon vos bulletins, par les mêmes acclamations les plus vives.

Total, deux cent quarante occasions d'acclamations les plus vives.

Maintenant, si je m'en rapporte aux mêmes bulletins, qui doivent faire foi puisqu'ils émanent de vous, j'y vois que le rohâ a toujours été reçu AU CRI MILLE FOIS RÉPÉTÉ, etc.



Je n'ai donc qu'à multiplier 240 (nombre des haltes) par 1,000 (nombre des cris), ce qui donnera 240,000 acclamations; soit, 2,400 francs, à un centime par acclamation.

Vous voyez donc bien qu'il n'y a pas d'erreur, et qu'il suffit de savoir compter pour s'assurer de la vérité de mon calcul. Or, vous êtes à trop bonne école pour ne pas savoir compter.

Ainsi veuillez, monsieur, régler définitivement cette seconde partie de mon compte, sinon j'enverrai les huissiers saisir chez votre ordre de Chose, si toutefois il peut s'y trouver un objet quelconque qui vaille quelque chose.

Avec lequel, je suis, etc. VOITOUR,
membre de la Légion-d'Honneur.

Nous avons sous les yeux quelques-uns des chapitres formant les premières livraisons de PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, que nous avons annoncé depuis longtemps.

Certes, ou nous sommes bien aveuglés, ou cet ouvrage fera époque parmi nous. Les plumes les plus éloqu岸tes et les plus énergiques ont rivalisé, pour donner au livre patriotique de MM. Guillaumin et Bigi le retentissement qu'il doit avoir; et nous attendons maintenant, avec la plus vive impatience, la publication de la première livraison. Alors seulement nous ne reprocherons plus aux éditeurs le retard qu'ils nous ont fait éprouver..... La province est avide de semblables productions, et elle ne sera pas tiède à souscrire.

REFUS DE PAYER L'IMPOT.

Nous recevons d'un citoyen, qui en réclame l'insertion, la lettre suivante, qu'il a adressée au percepteur.

Nous croyons d'autant moins devoir nous refuser à sa publication, que le refus de payer l'impôt est suivant nous, le seul moyen qui existe, pour les trente-deux millions cinq cent mille français dont les intérêts ne sont pas représentés à la chambre, de protester contre des impositions intolérables et la direction que la monarchie imprime à nos affaires.

Monsieur Gaillard,

Vos importunités continuelles me fatiguent à un tel point que je me suis décidé à tout. Achevez votre noble tâche, mais n'espérez pas m'anéantir par vos infames procédés. La vente de mon mobilier, si toutefois votre bénigne main peut se poser sur quelque objet marqué par le fisc, n'a rien qui m'épouvante; depuis long-temps je n'espérais pas un meilleur sort. Abusé comme tant d'autres, je rêvais le bonheur, mais ce n'a été qu'illusion; le mensonge, l'infamie ont tout détruit. *Je refuse de payer l'impôt, entendez-vous, je refuse;* peut-être en m'exprimant aussi clairement, vous ne paraîtrez pas m'accorder davantage un sentiment de compassion, que vous vous efforcez de faire paraître et dont je ne connais que trop toute la sincérité; ce n'est plus le temps aujourd'hui de s'épuiser en vains efforts pour réveiller nos cœurs assoupis; d'employer la ruse et la déception, temps perdu; ce qui nous réveillera c'est le chant de la vraie liberté, l'aurore d'un jour qui doit nous délivrer à jamais de la misère et de la tyrannie. FOURNEL, rue du Plat-d'argent, n. 12.

EXPOSITION

DE PEINTURE, SCULPTURE, GRAVURE ET ARCHITECTURE.

J'ai l'honneur d'annoncer de nouveau à MM. les artistes, que d'après ma demande et en vertu de l'autorisation de M. Jordan-Leroy, adjoint de M. le Maire, chargé spécialement de la partie des beaux-

arts, qu'une exposition de peinture, sculpture, gravure et architecture, aura lieu dans la grande salle du musée, du 1^{er} au 30 novembre prochain.

MM. les artistes, sont priés de vouloir bien adresser leurs ouvrages avec une note explicative, au secrétariat du palais des Arts, où ils seront reçus tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 2 heures après midi, et de 5 1/2 à 5 1/2, jusqu'au 21 courant mois d'octobre inclusivement, aucune admission n'aura lieu, passé ce jour.

MM. les artistes de Lyon qui n'habitent pas cette ville, ainsi que MM. les artistes étrangers qui voudront exposer, sont priés de vouloir bien envoyer leurs tableaux à leurs correspondans, pour qu'ils soient remis audit secrétariat, débarrassés de tout emballage.

MM. les exposans, sont prévenus que l'on ne recevra pas de copies, tant anciennes que modernes.

Le Conservateur du musée,

THIBERT.



SOUSCRIPTION

Pour SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE
DE 22,000 FRANCS

A laquelle la Tribune a été condamnée.

2^{me} Liste recueillie au Bureau de la Glaneuse.

Henri, 5 f. Bonny, décoré de juillet, 50 c. Berthier, ennemi juré des rois, 50 c. Charles, rép., 50 c. C. F., rép., 2 f. Chabrot, Alpb., 5 f. Vallon, rép., 50 c. 12 républicains, qui déposent leur modestes offrande, par leur amour pour la liberté, en attendant le jour prochain, où leurs bras, plus puissans que leur bourse, viendront au secours de la patrie, 5 f. François, rép., 50 c. Un républicain, 5 fr.

Un banquet, où se sont assis 800 républicains, a été offert, à Marseille, à M. Garnier-Pagès. La réunion ayant eu lieu dans un local qui ne permettait pas de recevoir davantage de convives, un nombre plus considérable de citoyens ont été privés d'y assister. Le *Courrier de Lyon*, dont M. Garnier-Pagès est la bête noire, à propos de banquets: comme le jeune député est la bête noire de M. Fulchiron, à la tribune, s'attaque encore à lui dans cette circonstance. Toutefois nous devons signaler une grande amélioration dans le style des rédacteurs. Dans cette circonstance ils ont blâmé, mais ils n'ont ni menti, ni calomnié. — La leçon profite.

— *La Tribune* a vendu en trois jours, aux ouvriers de Paris, 25,000 numéros du journal qui contiennent le procès.

— *Le Courrier de Lyon* assure que ses affaires sont prospères; nous pourrions citer à ces Messieurs telle maison de commerce qui jurait la veille, de sa banqueroute frauduleuse, et qui le lendemain fit une banqueroute frauduleuse.

GLANE.

— M. Prunelle est un *puits* de science: c'est sans doute pour ce pas tarir qu'il se fait directeur des eaux thermales.

— Toutes les affaires difficiles, accumulées depuis onze mois, de *le Courrier de Lyon*, sont soumises à la prunelle de M. Prunelle.

— Quand M. Prunelle est absent de Lyon, — on s'aperçoit bien que l'œil du maître manque.

— Les postillons se refusent à conduire Louis-Philippe sur la route de Fontainebleau: — il n'en serait pas de même s'il s'agissait de conduire en poste, jusqu'à la frontière de Belgique.

— La garde nationale, en faisant feu sur le peuple en juin, — sur elle-même, dirait M. Dupin, — car depuis elle est morte.

J. A. GRANIER, Gérant.